

Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Décembre 2019		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,19	0,35
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,33	0;69
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	3,93	3,58
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	5,78	3,20
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	51,52	52,00
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	6,25	6,94
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,48	0,25





